

Séance du Vendredi 10 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt, Et le Vendredi 10 Juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne, Commune déléguée de Bairon et Ses Environs, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

Présents : M. SINGLIT Benoît, M. QUEVAL Guillaume, Me SEMBÉNI Peggy, M. POUCKET Éric, M HUBSCH Benoît, M. DORIDO Elie, Me JACOTTIN Sylvia, Me LESOILLE Alice, M GROUD David, Me BOISSEL Véronique, M. MARTIN Anthony, Me GERMAIN Marie-Reine, M. DEGLAIRE Jean-Marie.

Absents excusés : Me HUSSON POISSON Fanny, M ROUEDE Maxime, Me POISSON Évelyne, Me GRASSET Virginie, M. SANTERRE Olivier, Me CARPENTIER Mélanie.

Pouvoirs :	Me GRASSET Virginie	donne pouvoir à :	Me LESOILLE Alice
	Me CARPENTIER Mélanie	donne pouvoir à :	M. GROUD David
	M. ROUEDE Maxime	donne pouvoir à :	M. QUEVAL Guillaume
	Me POISSON Evelyne	donne pouvoir à :	Me SEMBENI Peggy
	Me HUSSON POISSON Fanny	donne pouvoir à :	M. HUBSCH Benoît

Secrétaire de séance : M. QUEVAL Guillaume

Date de la convocation : 03.07.2020

Date d'affichage de la convocation : 03.07.2020

Nombre de Conseillers afférents au conseil municipal :	19	Pour :	18
Nombre de Conseillers en exercice :	18	Contre :	0
Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération :	18	Abstention :	0

-----*-----*-----*-----

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le 25 juin 2020 n'appelle pas d'observations : le Maire le soumet à l'assemblée qui l'approuve.

Il énonce ensuite l'ordre du jour qui est également accepté ; le Maire ouvre donc la séance sur les points suivants :

-----*-----*-----*-----

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS

Afin de procéder à l'élection des délégués (parmi les conseillers municipaux) et de leurs suppléants (parmi les conseillers municipaux ou électeurs), en vue des élections sénatoriales (dimanche 27 septembre 2020), le maire, après avoir constaté le quorum, organise la composition du bureau de vote en application de l'article R 133 du code électoral :

Ce dernier est composé du Maire Président, et de deux conseillers présents les plus jeunes* et de deux conseillers présents les plus âgés** :

SINGLIT Benoit, LESOILLE Alice, JACOTTIN Sylvia*,/ GERMAIN Marie-Reine, POUCKET Eric **, assurent donc le bureau de vote.

Le Maire informe l'assemblée des éléments suivants :

« Dans les conseils municipaux de 19 membres : le **nombre de délégués est porté à 5**, et celui **des suppléants à 3** ; ils sont élus **sur une même liste**, sans débats, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ; chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée **alternativement d'un candidat de chaque sexe** »

A l'exposé de ces éléments Le Maire constate le dépôt d'UNE liste, LISTE 1, où figurent :

Les 5 délégués : M DORIDO Elie, Me SEMBENI Peggy, M. POUCKET Eric, Me JACOTTIN Sylvia, M. HUBSCH Benoît, et **les 3 suppléants** : M. QUEVAL Guillaume, Me LESOILLE Alice, M. MARTIN Anthony.

Après appel de chaque conseiller, le bureau de vote a procédé au dépouillement et constaté les résultats suivants :

LISTE 1 : RÉSULTATS

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	18
c- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
c- nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :	18

Les délégués et suppléants de la LISTE 1, à savoir :

Les 5 délégués : M DORIDO Elie, Me SEMBENI Peggy, M. POUCKET Eric, Me JACOTTIN Sylvia, M. HUBSCH Benoît,

et **les 3 suppléants** : M. QUEVAL Guillaume, Me LESOILLE Alice, M. MARTIN Anthony, ONT ÉTÉ proclamés élus, pour participer aux élections sénatoriales prévues le 27.09.2020.

Rétablissement de limite communale par un nouvel alignement et rétrocession à M et Me CULOT Michel Les Alleux

Le Maire informe l'assemblée d'un constat suivant : sur la commune des Alleux :

Les parcelles **007 ZB 39** et **007 ZB 40** appartenant à M. et Me CULOT Michel, 18 rue de Marcelot 08400 LES ALLEUX sont mitoyennes des limites communales.

M et Me CULOT ont construit un muret/portail à l'entrée de ces parcelles (ZB 39) en suivant la limite topographique du terrain pensant qu'elle correspondait aux limites cadastrales. Or il s'avère que ce n'est pas le cas, les bornes existantes indiquent un léger renforcement à l'intérieur de la parcelle ;

Le Maire propose de re définir la limite communale de façon plus linéaire et fidèle à la topographie du terrain, tel que proposé sur le plan ci-joint. Cette solution permet de rétablir un tracé plus cohérent avec les parcelles mitoyennes de M et Me CULOT Michel ; Ainsi la commune laisse le bénéfice d'un équivalent de 2 m², à titre gratuit, à ces propriétaires qui acceptent de régler tous les frais éventuels de bornage, d'arpentage.

Un document d'arpentage sera alors établi par le cabinet géomètre expert DELALOI, et transmis au cadastre pour numérotation des nouvelles parcelles. A l'issue de cette mise à jour parcellaire, une rétrocession administrative des 2 m² (environ), pourra être réalisée à titre gratuit au bénéfice de M et Me CULOT Michel.

A l'exposé de ces éléments, l'assemblée à l'unanimité,

-AUTORISE le nouvel alignement entre la limite communale et les parcelles 007 ZB 39 et 007 ZB 40 de M. et Me CULOT Michel 18 rue Marcelot 08400 LES ALLEUX, tel que proposé sur le plan ci-joint, par le Cabinet Delaloi

-ACCEPTE la réalisation d'un document d'arpentage par ce même cabinet de géomètre, pour mise à jour du parcellaire aux services du cadastre

-ACQUIESCE la rétrocession par acte administratif à titre gratuit des 2m² environs au bénéfice de M et Me CULOT Michel,

-AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

DIVERS

M Le Maire indique à l'assemblée, avoir lancé les marchés :

- Réfection des trottoirs rue Fernand Faillon (et une partie de la Rue du Lac de Bairon),
- Travaux de rénovation de la salle des Fêtes de Louvergny,

Sur plate forme dématérialisée pour une limite de dépôt des offres au 04.09.2020 / 17 h 00.

Il propose aux commissions travaux de faire le point le 18.07.2020, sur les approches et questions techniques à prévoir pour ces projets.

M GROUD David demande si la piscine du Camping est ouverte. M. Le Maire précise que l'A.R.S n'a pas encore réalisé les contrôles de conformité avant ouverture ; par conséquent elle ne peut pas être ouverte et accessible au public

-----*-----*-----*-----

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 21 h 40